



Paris le 2 septembre 2023

Alliance-hôpital SNAM-CMH salue la reconduction des mesures transitoires sur la permanence des soins jusqu'à fin décembre 2023 et la pérennisation de la majoration de l'indemnité de sujexion à compter de janvier 2024 par un texte législatif.

Alliance-hôpital SNAM-CMH cependant demande plus que jamais l'ouverture de négociations sur l'ensemble des propositions visant à répondre à la crise structurelle de l'hôpital :

- **Rémunérations augmentées pour tous les professionnels.**
- **Reconnaissance de la 5ème plage** pour prendre en compte le travail de fin de journée et valoriser la continuité des soins.
- **Revalorisation pérenne de la permanence des soins**, des gardes et des astreintes, pour les Hospitaliers et pour les Hospitalo-Universitaires.
- **Reconnaissance de la pénibilité des disciplines qui ne se limitent pas au problème des gardes et astreintes.**
- **Raccourcissement de la durée des carrières** pour pouvoir atteindre les derniers échelons de la grille salariale statutaire du Ségur de la santé.

Niveau des pensions de retraite enfin digne pour les Hospitalo-Universitaires

La situation dans les hôpitaux est trop grave pour ne recevoir que des réponses certes nécessaires mais limitées à la permanence des soins.

Nous appelons à l'ouverture de négociations dès demain.

Pr Sadek BELOUCIF, *Président du SNAM-HP*

Dr Norbert SKURNIK, *Président de la CMH*